



**Université de Tours
60 rue du Plat d'Etain
37020 - Tours Cedex 1**

Marché public de fournitures

**Acquisition d'appareils scientifiques dans le cadre du projet
APR-IR-BIOCUTA et prestations associées**

Procédure adaptée

**Cahier des Clauses Techniques
Particulières (C.C.T.P.)**

SOMMAIRE

ARTICLE 1. OBJET DES PRESTATIONS.....	3
ARTICLE 2. LOT 1 “INCUBATEUR CO2”	4
ARTICLE 3. LOT 2 “MICROSCOPE INVERSÉ POUR CULTURES CELLULAIRES”	5
ARTICLE 4. LOT 3 “LECTEUR / INCUBATEUR DE MICROPLAQUES”	6
ARTICLE 5. LOT 4 “BAIN MARIE 10L”	6
ARTICLE 6. LOT 5 “SYSTÈME D'ASPIRATION DE LIQUIDES PORTABLES”	7

ARTICLE 1. OBJET DES PRESTATIONS

Objet des fournitures : Acquisition d'appareils scientifiques dans le cadre du projet APR-IR-BIOCUTA et prestations associées.

Contexte général : La dermatite atopique est une maladie inflammatoire de la peau touchant 10 % des adultes et 20 % des enfants dans les pays industrialisés. Elle est aggravée par un déséquilibre du microbiote cutané, favorisant la prolifération de *Staphylococcus aureus*, une bactérie responsable d'inflammation accrue. Actuellement, il n'existe pas de traitement efficace pour rétablir cet équilibre. Les laboratoires SIMBA et ISP développent des molécules antibactériennes innovantes basées sur les phthalides, qui ciblent *S. aureus* tout en préservant les bactéries bénéfiques du microbiote. En combinant ces molécules à des solvants verts biocompatibles (MiNaC), ils optimisent leur efficacité et leur sécurité dermatologique. Transderma Systems est une société tourangelles qui propose des tests biologiques réalisés sur des modèles de tissus cutanés pour évaluer la performance des produits innovants dans les domaines cosmétique et dermatologique. Sa contribution au projet réside dans l'utilisation de son expertise cellulaire pour permettre le développement d'un modèle de peau humaine mimant la dermatite atopique. Ce projet ambitionne de proposer des alternatives thérapeutiques durables et respectueuses du microbiote cutané.

Contexte spécifique aux lots 1 à 5 : L'objectif est de permettre la création d'un laboratoire de culture cellulaire dans des locaux préexistants (salle J5-500) au sein du laboratoire BRMF localisé à la faculté de médecine de l'université de Tours.

L'usage des lots sera majoritairement à destination de recherche. Ils pourront également être utilisés à des fins pédagogiques lors des stages d'étudiants dans les laboratoires de recherche concernés. Les espaces créés seront pérennes dans le temps pour les projets futurs.

Lieu de réalisation des prestations des lots 1 à 5 :

UMR 1282 ISP, Equipe BRMF, Université de Tours, Faculté de médecine, 10
Boulevard Tonnellé, Bâtiment Planiol, salle J5-500, 37000 Tours

Intervenants :

Les prestations sont réalisées pour le compte de l'acheteur Université de Tours, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, représenté par son Président.

Adresse et coordonnées :
Université de Tours - BP 12050
60 rue du Plat D'Etain
Tours
37020 Tours Cedex 1

Téléphone : 02 47 36 66 00
Courriel : commande-publique@univ-tours.fr
Site internet : www.univ-tours.fr

Structure et forme du contrat :

La forme retenue pour l'exécution du contrat est ordinaire.

Le contrat est alloti comme suit :

Type	Objet
Lot n° 1	Incubateur CO2
Lot n° 2	Microscope inversé pour cultures cellulaires
Lot n° 3	Lecteur / Incubateur de microplaques
Lot n° 4	Bain marie 10L
Lot n° 5	Système d'aspiration de liquides portable
Lot n° 6	Evaporateur rotatif avec groupe de pompage

Le présent CCTP concerne les lots 1 à 5.

Durée du contrat :

Le marché prend effet à compter de sa date de notification et se termine à l'issue de l'admission finale des équipements et des prestations associées. La notification vaut ordre de service de démarrage et marque le point de départ du délai contractuel d'exécution.

Le délai de livraison des équipements est proposé par le titulaire dans son offre et précisé dans l'acte d'engagement. Ce délai ne pourra toutefois excéder un mois à compter de la notification du marché. Le titulaire est contractuellement engagé par le délai qu'il a proposé.

Dans les lots où celle-ci est prévue au présent contrat, la formation à l'équipement devra intervenir dans un délai d'un mois à compter de la réception des équipements.

ARTICLE 2. LOT 1 "INCUBATEUR CO2"

Objet de la prestation :

Fourniture, livraison et mise en service d'un incubateur CO2 de petite taille.

Spécifications techniques :

L'équipement répondra aux exigences suivantes :

- chambre en acier inoxydable
- Incubateur à CO2
- 40 L jaquette à chauffage direct
- Finition inox
- Plage de régulation de la temp. : TA+5 à 60°C
- Humidité HR jusqu'à 95 % à 37°C

- Plage de régulation du CO2 : 0 à 20%
- Certification CE 230 V, 50/60 Hz
- Dim. ext. maximum (L x H x P) mm : 600 x 500 x 500

Il sera fourni complet avec au moins :

- 1 capteur CO2 conductivité thermique (CT)
- 4 étagères en acier inoxydable 343 x 292 mm
- 1 bac à eau amovible
- 1 Sortie RS-485
- 1 porte intérieure en verre avec fermeture

Les exigences minimales concernant la documentation relative à l'instrument sont les suivantes : documentation complète et détaillée (plans et notices) fournie en français.

Garantie et SAV :

L'équipement fera l'objet d'une garantie minimale d'un an. Toutefois, si le Titulaire s'est engagé pour une garantie d'une durée supérieure, celle-ci fait foi. Les conditions de garantie, notamment celles relatives à la prise en charge de la main d'œuvre et des déplacements, telles que présentées dans l'offre du Titulaire s'imposent pendant toute la durée de la garantie.

ARTICLE 3. LOT 2 “MICROSCOPE INVERSE POUR CULTURES CELLULAIRES”

Objet de la prestation :

Fourniture, livraison et mise en service d'un microscope inversé pour cultures cellulaires.

Spécifications techniques :

L'équipement répondra aux exigences suivantes :

- Système compact qui peut entrer dans un PSM de 90cm de large
- Evolutif pour intégrer de la fluorescence (à minima 2 couleurs différentes en même temps et interchangeables en fonction des besoins)
- Muni d'une caméra et d'un écran permettant de capturer et d'enregistrer des prises de vues en fluorescence, lumière blanche, contraste de phase et colorations visible autres.
- Doit être facilement décontaminable
- Lumière blanche et fluorescence LED
- Objectifs longue distance permettant un grossissement : 10x, 20x et 40x ou 60x (sans huile) pour flasques et lames.

Les exigences minimales concernant la documentation relative à l'instrument sont les suivantes : documentation complète et détaillée (plans et notices) fournie en français.

Garantie et SAV :

L'équipement fera l'objet d'une garantie minimale d'un an. Toutefois, si le Titulaire s'est engagé pour une garantie d'une durée supérieure, celle-ci fait foi.

Les conditions de garantie, notamment celles relatives à la prise en charge de la main d'œuvre et des déplacements, telles que présentées dans l'offre du Titulaire s'imposent pendant toute la durée de la garantie.

ARTICLE 4. LOT 3 “LECTEUR / INCUBATEUR DE MICROPLAQUES”

Objet de la prestation :

Fourniture, livraison, mise en service et formation à l'utilisation d'un lecteur / incubateur de microplaques.

Spécifications techniques :

L'équipement répondra aux exigences suivantes :

- Gamme spectrale étendue grâce à une lampe Flash au xénon et un monochromateur (200nm à 1000nm)
- Absorptions voulues : turbidimétrie, fluorescence et luminescence
- Mesures cinétiques de croissances bactériennes (25 à 40°C) allant jusqu'à 96h
- Microplaques de 6 puits à 384 puits avec possibilité de les garder fermées pour éviter les contaminations lors des croissances bactériennes
- Possibilité d'agitation en continu ou avant chaque prise de DO pour une homogénéisation des solutions.
- Possibilité d'exporter l'ensemble des résultats cinétiques sur Excel

Les exigences minimales concernant la documentation relative à l'instrument sont les suivantes : documentation complète et détaillée (plans et notices) fournie en français.

Formation à l'utilisation de l'équipement :

Ce lot inclut, à la charge du Titulaire la dispense de formation à l'utilisation de l'équipement :

- 1 session de formation sur site à l'utilisation de l'instrument
- 6 personnes à former

Garantie et SAV :

L'équipement fera l'objet d'une garantie minimale de 2 ans. Toutefois, si le Titulaire s'est engagé pour une garantie d'une durée supérieure, celle-ci fait foi. Les conditions de garantie, notamment celles relatives à la prise en charge de la main d'œuvre et des déplacements, telles que présentées dans l'offre du Titulaire s'imposent pendant toute la durée de la garantie.

ARTICLE 5. LOT 4 “BAIN MARIE 10L”

Objet de la prestation :

Fourniture et livraison d'un bain marie 10L.

Spécifications techniques :

L'équipement répondra aux exigences suivantes :

- Dimensions maximales extérieures : 393 x 383 x 233 mm
- Acier inoxydable
- Capacité de 10L
- Couverture à pignon
- Plage de température jusqu'à 100°C

Les exigences minimales concernant la documentation relative à l'instrument sont les suivantes : documentation complète et détaillée (plans et notices) fournie en français.

Garantie et SAV :

L'équipement fera l'objet d'une garantie minimale d'un an. Toutefois, si le Titulaire s'est engagé pour une garantie d'une durée supérieure, celle-ci fait foi. Les conditions de garantie, notamment celles relatives à la prise en charge de la main d'œuvre et des déplacements, telles que présentées dans l'offre du Titulaire s'imposent pendant toute la durée de la garantie.

ARTICLE 6. LOT 5 “SYSTEME D'ASPIRATION DE LIQUIDES PORTABLES”

Objet de la prestation :

Fourniture et livraison d'un système d'aspiration de liquides.

Spécifications techniques :

L'équipement répondra aux exigences suivantes :

- Pompe intégrée à l'appareil pour éviter un équipement supplémentaire
- Bouteille de collection
- Petit, compact et pouvant être utilisé dans un PSM de 90cm de large
- Batterie rechargeable
- Autoclavage possible de tout ce qui entre en contact avec les liquides contaminés

Les exigences minimales concernant la documentation relative à l'instrument sont les suivantes : documentation complète et détaillée (plans et notices) fournie en français.

Garantie et SAV :

L'équipement fera l'objet d'une garantie minimale d'un an. Toutefois, si le Titulaire s'est engagé pour une garantie d'une durée supérieure, celle-ci fait foi. Les conditions de garantie, notamment celles relatives à la prise en charge de la main d'œuvre et des déplacements, telles que présentées dans l'offre du Titulaire s'imposent pendant toute la durée de la garantie.